



Val d'Ille Aubigné

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 janvier 2019
Procès-verbal

L'an deux mille dix neuf, le quinze janvier, à 19 Heures 00, à salle du centre culturel de Sens-de-Bretagne (16, av Philippe de Volvire), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. BILLON Jean-Yves
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain		M. HENRY Lionel
<u>Aubigné</u>	M. MOYSAN Youri		M. RICHARD Jacques
<u>Gahard</u>	M. COEUR-QUETIN Philippe	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. DUMILIEU Christian
<u>Guipel</u>	M. ROGER Christian		Mme GOUPIL Marie-Annick
	Mme JOUCAN Isabelle		Mme MASSON Josette
	Mme CHOUIN Denise	<u>Saint-Germain-sur-Ille</u>	M. MONNERIE Philippe
<u>La Mézière</u>	M. GADAUD Bernard	<u>St-Gondran</u>	M. MAUBE Philippe
	Mme CACQUEVEL Anne	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	Mme MACE Marie-Edith,		M. COLOMBEL Yves
<u>Melesse</u>	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>Sens-de-Bretagne</u>	Mme LUNEL Claudine
	M. MORI Alain		M. BLOT Joël
	M. MOLEZ Laurent	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon	<u>Vignoc</u>	M. BERTHELOT Raymond
	Mme EON-MARCHIX Ginette		

Absents :

<u>Vignoc</u>	M. LE GALL Jean donne pouvoir à M. BERTHELOT Raymond
<u>La Mézière</u>	M. BAZIN Gérard donne pouvoir à Mme CHOUIN Denise
	Mme BERNABE Valérie donne pouvoir à M. GADAUD Bernard
<u>Langouët</u>	M. CUEFF Daniel
<u>Melesse</u>	M. HUCKERT Pierre
<u>Melesse</u>	Mme LIS Annie
<u>Mouazé</u>	M. LUCAS Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur COLOMBEL Yves

Objet Energie-Climat
Plan Climat Air Energie Territoire
Plan d'actions

Depuis 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), rend obligatoire la réalisation d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire) aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être finalisé d'ici le 31 décembre 2018 et révisé tous les 6 ans. La Communauté de Communes Val d'Ille Aubigné a officiellement lancé l'élaboration de son PCAET en mars 2017.

Il est constitué de :

- un bilan d'émissions de gaz à effet de serre du territoire, présenté au bureau du 17 novembre 2017 ;
- des objectifs stratégiques et opérationnels en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique, présentés au bureau du 22 décembre 2017 ;
- un plan d'actions portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la valorisation du potentiel d'énergie issue de la récupération, le développement du stockage et l'optimisation de la distribution d'énergie, le développement de territoires à énergie positive, la limitation des émissions de gaz à effet de serre, l'anticipation des impacts du changement climatique, la mobilité sobre et décarbonée ;
- Une évaluation environnementale (en cours) ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il s'agit aujourd'hui de présenter le plan d'actions, issu d'une concertation menée en groupes de travail en 2018 associant des acteurs du territoire (élu, agriculteurs, entreprises, associations, partenaires) et validé en comité de pilotage en novembre dernier.

Le plan d'actions s'articule autour de 7 orientations, déclinées en action (cf. diaporama) :

- Accompagner la généralisation du bâtiment durable (en lien avec PLRH)
- Produire des ENR par la valorisation durable des ressources locales et des projets citoyens
- Mettre en oeuvre un aménagement durable du territoire (en lien avec PLUi et PLH)
- Faire évoluer l'agriculture vers plus d'autonomie et de diversification pour réduire son impact sur les émissions de GES et de polluants et valoriser son rôle pour le stockage du C et la production d'ENR
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel pour renforcer la résilience du territoire (en lien avec la TVTB et la compétence eau)
- Mobiliser pour la transition énergétique et écologique
- Faciliter les mobilités durables (schéma à part)

Le document global et final du projet de PCAET est en cours d'écriture. Il est prévu qu'il soit soumis au vote du conseil communautaire au mois de mars, pour avis des personnes publiques associées et pour consultation publique.

Monsieur le Président propose de valider le plan d'action tel que décrit ci-dessus.

Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,
Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le plan d'action relatif à l'élaboration du PCAET tel que décrit ci-dessus.

Objet Intercommunalité
Conseil de développement
Modification de la composition

Les demandes de démissions de membres du conseil de développement suivantes ont été portées à la connaissance de la Communauté de communes :

		Collège	démission
KRACHIAN-VINCIGUERRA	Patrick	Solidarités	28/06/17
SOLLET	Alain	Economie	02/10/17
ROBERT	Thierry	Solidarités	20/09/17
LE BRIAND	Céline	Environnement	14/12/17
MARECHAL	David	Environnement	06/02/18
BAZIN	Emmanuelle	Environnement	07/06/18
HEREL	Charlotte	Economie	30/05/18
SIMON	Roger	Economie	14/06/18
VAHÉ	Nolwenn	Environnement	22/11/18
MAUDET-CARRION	Pascal	Solidarités	22/11/18

Suite à un appel à candidatures diffusé en mai 2018 dans le magazine communautaire, 2 personnes se sont portées candidates :

- Catherine BEAUDE habitante de Montreuil le Gast, en création d'activité qui souhaite intégrer le collège Solidarités
- Pierrick BIARD, habitant de Feins, détaché en mécénat d'entreprise à La Prévention Routière qui souhaite intégrer le collège Environnement

Monsieur le Président propose de modifier la composition du conseil de développement en conséquence :

BEAUDE	Catherine	Montreuil le Gast	Solidarités
BIARD	Pierrick	Feins	Environnement
BONTHOUX	Sébastien	St Aubin d'Aubigné	Environnement
BOUGEOT	Frédéric	Mouazé	Economie
COEFFIC-ROBINEAU	Nicolas	Montreuil sur Ille	Environnement
DONDEL	Eric	Montreuil le Gast	Economie
DUMONT	Patrick	St Médard sur Ille	Environnement
DUPERRON-ANNEIX	Nicole	Langouët	Solidarités
DUVAL	Norbert	St Aubin d'Aubigné	Economie
GRELIER	Francine	Montreuil le Gast	Solidarités
HAMON	Carole	St Aubin d'Aubigné	Solidarités
HOUDEMON	Frédéric	Gahard	Economie
JAMET	Alain	Sens de Bretagne	Solidarités
L'HEREEC	Yannick	Andouillé-Neuville	Economie

LACROIX	Diane-Perle	Guipel	Solidarités
LAMBALLAIS	Loïk	Melesse	Environnement
LASBLEIZ	Cécile	Mouazé	Environnement
LAVOLEE	Joël	Guipel	Economie
LE ROCH	Gilles	Melesse	Environnement
LEBASTARD	Jean-Paul	Montreuil le Gast	Solidarités
LECLERCQ	Bénédicte	La Mézière	Solidarités
MARQUET	Michel	Feins	Economie
NOBLET	Patrice	St Gondran	Environnement
OURY	Dominique	Montreuil sur Ille	Economie
PINEL	Bernard	La Mézière	Economie
PRAUD	Jean-Yves	Feins	Solidarités
RENAULT	Michel	Melesse	Environnement
TRIMBUR	Mireille	La Mézière	Solidarités

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L,5211-10-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné ;

Vu la délibération n° 342_2017 en date du 11 juillet 2017 validant la charte de fonctionnement du conseil de développement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la nouvelle composition du conseil de développement, à savoir :

BEAUDE	Catherine	Montreuil le Gast	Solidarités
BIARD	Pierrick	Feins	Environnement
BONTHOUX	Sébastien	St Aubin d'Aubigné	Environnement
BOUGEOT	Frédéric	Mouazé	Economie
COEFFIC-ROBINEAU	Nicolas	Montreuil sur Ille	Environnement
DONDEL	Eric	Montreuil le Gast	Economie
DUMONT	Patrick	St Médard sur Ille	Environnement
DUPERRON-ANNEIX	Nicole	Langouët	Solidarités
DUVAL	Norbert	St Aubin d'Aubigné	Economie
GRELIER	Francine	Montreuil le Gast	Solidarités
HAMON	Carole	St Aubin d'Aubigné	Solidarités
HOUEDEMON	Frédéric	Gahard	Economie
JAMET	Alain	Sens de Bretagne	Solidarités
L'HEREEC	Yannick	Andouillé-Neuville	Economie
LACROIX	Diane-Perle	Guipel	Solidarités
LAMBALLAIS	Loïk	Melesse	Environnement

LASBLEIZ	Cécile	Mouazé	Environnement
LAVOLEE	Joël	Guipel	Economie
LE ROCH	Gilles	Melesse	Environnement
LEBASTARD	Jean-Paul	Montreuil le Gast	Solidarités
LECLERCQ	Bénédicte	La Mézière	Solidarités
MARQUET	Michel	Feins	Economie
NOBLET	Patrice	St Gondran	Environnement
OURY	Dominique	Montreuil sur Ille	Economie
PINEL	Bernard	La Mézière	Economie
PRAUD	Jean-Yves	Feins	Solidarités
RENAULT	Michel	Melesse	Environnement
TRIMBUR	Mireille	La Mézière	Solidarités

N° DEL_2019_002

Objet Mobilité
Vélo à assistance électrique neuf
Aides aux particuliers pour l'acquisition

Dans le cadre de sa politique mobilité, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a mis en place depuis 2012 un service de location de vélos à assistance électrique, prioritairement à destination des actifs pour leurs trajets domicile-travail.

Afin de développer la promotion de la mobilité active sur le territoire, il est proposé de mettre en place une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les particuliers achetant un VAE neuf. L'aide est de 100 euros par vélo et par personne.

Les conditions d'éligibilité de l'aide de 100 euros de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pour l'achat d'un vélo à assistance électrique sont les suivantes :

- L'aide est destinée aux personnes physiques majeures et habitant le territoire intercommunal (justificatif à fournir)
- L'aide est conditionnée à des plafonds de ressources. Le demandeur doit justifier d'une cotisation d'impôt sur le revenu nulle (cotisation de l'année précédant l'acquisition du cycle).
- L'aide concerne tout vélo à assistance électrique neuf acheté à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'utilisant pas de batterie au plomb (un justificatif sera demandé).
- Le demandeur ne doit pas revendre son vélo dans l'année
- Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois

Un dossier de demande d'aide devra être fait auprès du Val d'Ille-Aubigné avec toutes les pièces justificatives nécessaires dans les 4 mois suivants l'acquisition du VAE (date de facturation). Ce délai prend en compte la demande qui doit être faite auprès de l'État dans les 6 mois suivant l'achat avec justificatif de versement d'une aide de la collectivité pour bénéficier du « bonus vélo ».

L'aide de la collectivité est accordée dans la limite des crédits prévus au budget.

La prime de l'État pour un vélo à assistance électrique pourra venir compléter l'aide de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sans lui être supérieur, conformément à l'article D251-2 du code de l'énergie modifié par le décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017- art 1 fixe les conditions d'attribution de l'aide de l'État :

« Une aide, dite bonus vélo à assistance électrique, est attribuée à toute personne physique majeure justifiant d'un domicile en France, dont la cotisation d'impôt sur le revenu de l'année précédant l'acquisition du cycle est nulle, qui

acquiert un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, neuf, qui n'utilise pas de batterie au plomb et n'est pas cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition.
Cette aide ne peut être attribuée que si une aide ayant le même objet a été attribuée par une collectivité locale.
Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois. »

L'aide de l'État, vient compléter l'aide de la collectivité sans jamais lui être supérieure.
Le cumul des deux aides, bonus vélo de l'État versé par l'ASP et l'aide allouée par la collectivité territoriale (100 € de la CCVI-A), est au maximum égale au plus faible des deux montants suivants :
-20 % du coût d'acquisition du cycle à pédalage assisté toutes taxes comprises,
-200 euros.

Monsieur le Président propose de mettre en place une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les particuliers achetant un VAE neuf, de 100 euros par vélo et par personne physique.
L'aide est versée pour tout achat ou commande de vélo à assistance électrique effectué à compter du 1^{er} janvier 2019.
La mesure est effective à compter du jour où la présente délibération est exécutoire.

Vu, l'article D251-2 du code de l'énergie modifié par le décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'accorder une aide financière de 100 € par personne à l'acquisition d'un VAE neuf, attribuée dans les conditions suivantes :

- l'aide est destinée aux personnes physiques majeures et habitant le territoire intercommunal (justificatif à fournir)
- l'aide est conditionnée à des plafonds de ressources. Le demandeur doit justifier d'une cotisation d'impôt sur le revenu nulle (cotisation de l'année précédant l'acquisition du cycle).
- l'aide concerne tout vélo à assistance électrique neuf acheté à compter du 1^{er} janvier 2019 et n'utilisant pas de batterie au plomb (un justificatif sera demandé).
- le demandeur ne doit pas revendre son vélo dans l'année
- une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois

N° DEL_2019_003

Objet	Mobilité Cession à titre onéreux de vélos à assistance électrique Convention de cession de VAE
--------------	--

Depuis le lancement du service communautaire de location de vélos à assistance électrique (VAE), le Val d'Ille-Aubigné a fait l'acquisition de 170 vélos. Le service propose de la location moyenne et longue durée avec la possibilité pour les utilisateurs de racheter les vélos au bout de deux ans de location.
Au 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes compte 87 VAE en stock dont 14 vélos plus anciens qui ne sont pas loués compte tenu de leur faible autonomie ou parce qu'ils sont difficilement utilisables.
Ces vélos ont été achetés en 2013 et ont été amortis.

Il est proposé de vendre ces vélos plus anciens à des associations mobilités du territoire à 1 euro symbolique qui pourraient réutiliser les pièces et de vendre les vélos avec une très faible autonomie, à 1 euro symbolique, à des associations, communes ou CCAS en ayant fait la demande.

Suite aux réponses des associations Transport Mobilité, VIAMI et de la commune de Saint Germain sur Ille, il est proposé de sortir du stock les vélos suivants pour un prix de vente d'1 € symbolique.

=> 10 VAE difficilement utilisables – à vendre pour 1€ à l'Association transports mobilités de Melesse

N° du VAE	marque	Année d'acquisition	Dysfonctionnements constatés
02	BH	Fin 2013	batterie faible, (10 kms max) lumière arrière qui ne marche plus.
03	BH	Fin 2013	HS, pb galets, selle, éclairage
04	BH	Fin 2013	HS, pb de galets
16	BH	Fin 2013	HS, pb de turbo, galets Assistance non régulière et à coups lors du pédalage
127	BH	Fin 2013	HS, pb de galets des à coups au pédalage, freins arrière ne fonctionnent plus
115	BH	Fin 2013	-l'entraînement a du jeu: pas de pièces de remplacement -la chaîne déraile dès que l'assistance se met en route -direction très dure pouvant présenter un risque sécuritaire
015	BH	Fin 2013	Pb avec la chaîne Problème de moteur: pas de puissance le shifter ne revient pas selle HS
118	BH	Fin 2013	Perte d'autonomie Joint de fourche HS
24	BH	Fin 2013	Perte autonomie: 20 km max obligation d'éteindre et de rallumer le VAE pour relancer l'assistance Shifter lent à revenir
111	BH	Fin 2013	Batterie faible

=> 2 VAE utilisables sur courtes distances avec nécessité de recharger régulièrement à vendre pour 1€ à VIAMI

N° du VAE	marque	Année d'acquisition	Dysfonctionnements constatés
121	BH	Fin 2013	Batterie à 80% Petit décalage, bruit de chaîne.
128	BH	Fin 2013	Perte autonomie

=> 2 VAE détruits - pièces détachés à Cyclexperts -

N° du VAE	marque	Année d'acquisition	Dysfonctionnements constatés
29	BH	Fin 2013	HS
106	BH	Fin 2013	HS

Par ailleurs, deux vélos hors d'usage ont été détruits, les pièces ont servi à réparer d'autres vélos du service communautaire. Il convient de sortir ces deux vélos du stock.

=> 3 VAE à vendre à 1€ à Mairie St Germain

N° du VAE	marque	Année d'acquisition	Dysfonctionnements constatés
05	BH	Fin 2013	Autonomie de batterie en baisse 80%
104	BH	Fin 2013	Pb d'autonomie de la batterie
114	BH	Fin 2013	Pb d'éclairage, batterie 80%

Monsieur le Président propose d'autoriser la cession de 10 VAE à l'association Transport Mobilité de Melesse pour 10 €, 2 VAE à l'association VIAMI pour 2 €, 3 VAE à la mairie de Saint Germain sur Ille pour 3 € et sollicite

l'autorisation de signer les conventions avec les acheteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **avec** :

Pour : 33

Abstention : 1

EON-MARCHIX Ginette

AUTORISE la cession de 10 VAE à l'association Transport Mobilité de Melesse, pour 10 €,

AUTORISE la cession de 2 VAE à l'association VIAMI pour 2 €,

AUTORISE la cession de 3 VAE à la mairie de Saint Germain sur Ille pour 3 €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions avec les acheteurs et tout autre document se rapportant à la présente délibération,

PRECISE que les biens numérotés MAT05/2013 seront sortis de l'inventaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

N° DEL_2019_004

Objet Mobilité
 Location des vélos à assistance électrique
 Révision des modalités

Le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) du Val d'Ille-Aubigné a été lancé en 2012. Depuis le démarrage du service 170 VAE ont été acquis. Le service s'adresse en priorité aux personnes utilisant un VAE pour leurs trajets domicile-travail.

Une à deux visites de maintenance préventive par an et par vélo sont comprises dans le contrat de location.

Les usagers ont la possibilité de racheter les vélos après deux années consécutives de location avec des tarifs compris entre 50 € et 350 € en fonction de l'âge du vélo et de la batterie.

Les utilisateurs ne souhaitant pas acheter leur vélo, après les deux ans de location, peuvent continuer à le louer et bénéficier des prestations de maintenance préventive pour un montant de 310 € par an.

Les personnes utilisant un VAE pour des déplacements dits de loisirs peuvent louer un vélo pour 1 ou 3 mois.

Le taux de location des VAE est de 100 % avec une liste d'attente pour les trajets domicile-travail et les loisirs. Au 1er décembre 2018, 31 personnes étaient sur liste d'attente dite prioritaire et 31 sur la liste non prioritaire (loisirs).

Il est proposé de faire évoluer les modalités de location du service de location de vélos à assistance électrique en :

- réservant ce service aux actifs utilisant le VAE pour les trajets domicile -travail (engagement sur l'honneur)
- limitant la durée de location d'un vélo à deux ans maximum pour permettre notamment à de nouvelles personnes d'accéder au service.
- autorisant la vente de vélos à 1 € symbolique pour les vélos devant être sortis du stock aux associations, communes et CCAS du territoire. Ces ventes devront faire l'objet de délibérations spécifiques.

Les autres conditions et les tarifs de location et de rachat restent les mêmes, à savoir :

Contrats de location VAE	Domicile-travail	Tarifs
1 mois	Renouvellement du contrat possible pour une durée d'un an	30 €
3 mois	Renouvellement du contrat possible pour une durée d'un an	75 €
1 an	Renouvellement possible pour un an uniquement	250 €

Les tarifs de rachat des VAE sont les suivants]:

Rachat VAE	Domicile-travail	Tarifs
Option d'achat du vélo au bout de 2 années consécutives de location	VAE < ou = à 3 ans avec batterie d'origine	350 €
	VAE de + 3 ans avec batterie neuve	250 €
	VAE de + 3 ans et – 4 ans avec batterie d'origine	150 €
	VAE de 4 ans ou + avec batterie d'origine	50 €

Monsieur le Président propose de valider ces nouvelles conditions de location des vélos à assistance électrique.

Vu, la délibération n°164/2012 du 5 juin 2012 portant sur les tarifs de location de vélos à assistance électrique (VAE)

Vu la délibération n°195/2013 validant la modification des tarifs de location de vélos à assistance électrique

Vu la délibération n°30/2016 du 1^{er} mars 2013 modifiant les conditions tarifaires de location et de maintenance des VAE à compter de 2016 pour les usagers ayant loué un VAE plus de 2 années consécutives,

Vu la délibération n°159/2016 du 3 mai 2016 relatif aux nouveaux contrats de location et leurs modalités pour 2 VAE spécifiques, un pliant et un de petite taille.

Vu la délibération n°185/2016 du 7 juin 2016 relatif à la mise à disposition du triporteur de Guipel et des conditions de location

Vu la loi n°2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'article L.3261-3-1 du code du travail,

Vu le décret n°2016-144 du 11/02/2016 relatif au versement d'une indemnité kilométrique

Vu la délibération n°356/2017 du 11 juillet 2017 validant la modification des tarifs de location et des conditions de rachat des vélos à assistance électrique du service communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE les nouvelles conditions de location des vélos à assistance électrique à savoir :

- service réservé aux actifs utilisant le VAE pour les trajets domicile -travail,
- durée de location d'un vélo limitée à deux ans maximum.

N° DEL_2019_005

Objet Intercommunalité
 Modification des délégations du Président
 Attribution des aides à l'achat de VAE

Par délibération n°15/2017 du 10 janvier 2017, le conseil communautaire, en vertu de l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a délégué au Président pour la durée de son mandat :

- Le recrutement des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des

fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- Le recrutement des agents contractuels pour faire face à un besoin saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une période de 12 mois consécutifs. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du garde de référence.

- Le recrutement des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du garde de référence.

- Pouvoir signer des conventions de stages rémunérés dans la limite des crédits budgétaires ouverts.

- La création, gestion et suppression de régies d'avances et de recettes.

- L'exercice du droit de préemption urbain et de sa capacité à le déléguer pour des DIA jusqu'à 500 000 € HT.

- De la décision de conclusion ou révision des baux, des conventions du domaine (public ou privé), prêt à usage dont la durée n'excède pas 12 ans.

- L'établissement de conventions pour la mise à disposition et la gestion de logements d'urgence.

- La décision de conclusion des conventions pour la location ou la mise à disposition des véhicules pour les besoins communautaires et/ou pour ceux des communes membres de la Communauté de Communes ainsi que pour les associations dites loi 1901 ayant un intérêt communautaire.

- De la capacité à ester en justice pour intenter au nom de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné les actions en justice ou défendre les intérêts de la communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est valable pour l'ensemble du contentieux de la Communauté de Communes, notamment pour la constitution de partie civile, et ce en première instance, en appel ou en cassation.

- D'établir avec le Conseil Départemental ou le Conseil Régional des conventions de délégation pour habilitier l'EPCI à être Autorité Organisatrice de Transport de rang 2.

- D'attribuer les aides individuelles au titre de l'amélioration de l'habitat, dans le cadre du régime d'aides fixé par délibération du conseil, et dans la limite des crédits prévus au budget.

Monsieur le Président propose de modifier les délégations en intégrant l'attribution des aides individuelles pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs et n'utilisant pas de batterie au plomb, dans la limite des crédits prévus au budget.

L'aide de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, d'un montant de 100€ par vélo et par personne, permet à l'acquéreur de bénéficier de l'aide de l'État dont les conditions d'attribution sont fixées par décret (décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017).

Vu la délibération 15/2017 du 15 janvier 2017,

Vu la délibération 413/2013 du 14 novembre 2017,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉLÈGUE le pouvoir au Président pour la durée de son mandat, d'attribuer des aides individuelles pour l'achat de vélos à assistance électrique neufs et n'utilisant pas de batterie au plomb.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte lors de chaque réunion de l'organe

délibérant des attributions exercées dans le cadre de la présente délégation.

N° DEL_2019_014

Objet Personnel
Création poste permanent
Chargé(e) de mission urbanisme et foncier

Par délibération n°256 /2017 du 11 avril 2017 et dans le cadre de l'extension de périmètre et de la réorganisation des services, le conseil communautaire avait décidé de créer un poste permanent à temps complet sur le grade de rédacteur pour les fonctions de chargé de mission PLUi et foncier à compter du 1er mai 2017 à temps complet et avait validé le recrutement d'un agent contractuel à temps complet dans le cadre de l'article 3-2, à compter du 1er mai 2017, pour une durée d'un an; contrat qui a été renouvelé pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} mai 2018.

Considérant les missions dévolues à ce poste, les compétences et expertises exigées, le degré d'autonomie requis, son implication transversale et son évolution, Monsieur le Président propose de créer un poste permanent à temps complet sur le grade d'attaché; catégorie A de la filière administrative, à compter du 15 janvier 2019.

Sous la responsabilité de la Responsable du Pôle Aménagement et Urbanisme, les missions du chargé de mission Urbanisme et foncier seront les suivantes :

URBANISME

- Mise en œuvre et sécurisation des procédures d'évolution du PLUi (modification, déclaration de projet, révision...)
- Suivi et coordination des prestataires, passation de marchés publics
- Conseil et information des communes, mise en œuvre des modalités de collaboration avec les communes
- Organisation de la communication interne et externe, de la concertation publique
- Accompagnement des services de la collectivité et des communes dans la mise en œuvre opérationnelle de leurs orientations stratégiques dans les documents d'urbanisme réglementaires et opérationnels (notamment en matière d'énergie climat / de mixité sociale / des déplacements doux...)

FONCIER

- Suivi et pilotage du Programme d'action foncière
- Assistance aux communes dans leurs projets de renouvellement urbain
- Veille foncière sur la collectivité et suivi de l'évolution du marché foncier, en lien avec la chargée de mission habitat
- Mise en œuvre et sécurisation des procédures foncières de la collectivité (hors acquisitions amiables), et accompagnement des communes sur leurs procédures

Une vacance de poste avec offre sera diffusée afin de procéder au recrutement selon les principes statutaires et réglementaires.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les crédits budgétaires inscrits,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le principe de la transformation d'un poste de rédacteur à temps complet crée par délibération n°256-2017 du 11 avril 2017,

DECIDE dans ce but la création d'un poste d'attaché à temps complet à compter du 15 janvier 2019,

PRECISE que la suppression du poste de rédacteur sera proposée ultérieurement lorsque le poste d'attaché sera pourvu et après avis du comité technique,

PRECISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale de ce grade et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son grade,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs à compter du 15 janvier 2019.

N° DEL_2019_006

Objet Personnel
 Contrat d'assurance des risques statutaires
 Mandatement du CDG35 pour mise en concurrence

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec la CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Le centre de gestion d'Ille et Vilaine procède actuellement aux démarches nécessaires pour pouvoir nous proposer à nouveau un contrat groupe.

Il sollicite chaque collectivité et établissement partenaires et a besoin de leur autorisation pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence.

Dans ce cadre, il est demandé à chaque collectivité ou établissement de prendre une délibération le mandatant pour mettre en concurrence pour le compte de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné les entreprises d'assurances. Cette délibération ne vaut pas acte d'engagement pour le prochain contrat mais permettra à l'issue de la consultation de pouvoir souscrire un nouveau contrat d'assurances des risques statutaires proposé par le centre de gestion d'Ille et Vilaine si les conditions sont satisfaisantes pour la collectivité.

Il vous est proposé de mandater le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mener cette consultation.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par le Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le code des assurances,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de mandater le centre de gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprise d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

PRECISE que les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL
- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

S'ENGAGE à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_007

Objet Développement économique
DIA parcelle ZA 205
ZA La Montgervalaise II–La Mézière

DIA reçue de Maître Jean-Jacques Chauvac, notaire à Plouha (22 580), en mairie de la Mézière le 21 novembre 2018 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 30 novembre 2018.

Parcelle : ZA 205 d'une superficie totale de 2 842 m² comprenant un ensemble immobilier de 570m² utile (local d'activités et habitation).

Occupant : société Compagnie des artisans (Poêles et Compagnie), dont les gérants sont Messieurs Aurélien Ruax et Frédéric Rihet.

Vendeur : SCI Malpatros, domiciliée 15 rue Jean Perrin à Plerin (22190) et représenté par Monsieur Stéphane Mahé.

Acquéreurs : Messieurs Rihet Frédéric et Ruax Aurélien, domiciliés 1 rue Raize à Brie (35150)

Prix de vente : 580 000 € + frais d'actes notariés

Photos/Plans



Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette vente.

Vu l'article L 211-1 et suivant du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée ZA 205 d'une superficie totale de 2842 m² située à La Mézière,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_008

Objet Développement économique
DIA parcelle E 1924
ZA Cap Malo 2– Melesse

DIA reçue de Maître Nina GAUTIER (Étude CATOU et Associés à Rennes) en mairie de Melesse le 3 décembre 2018 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 5 décembre 2018.

Cette DIA annule et remplace la précédente reçue de Maître Nina GAUTIER (Étude CATOU et Associés à Rennes) en mairie de Melesse le 26 novembre 2018 et parvenue à la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné le 3 décembre 2018.

Parcelle : E 1924 d'une superficie totale de 6 550 m² comprenant un local d'activités occupé par Woopi et Du Pareil...au même

Vendeurs : Vente de 84 375 parts sociales de la SCI (WAPMALO), domiciliée Le petit Lyvet à Saint Samson sur rance (22 100), propriétaire de l'ensemble immobilier.

La SCI WAP MALO est divisée en 135 000 parts, réparties comme suit :

- Madame Ines de WARREN domiciliée à Paris (75007) : 28 125 parts numérotées de 30 001 à 45 000 et 127 501 à 135 00 et de 144 376 à 150 000,
- Madame Hedwige de VOGUE domiciliée à Boulogne Billancourt : 28 125 parts numérotées de 45 001 à 60 000, de 71 251 à 75 000 et de 135 001 à 144 375,
- la société TICLEO, représenté par son gérant Monsieur Bertrand HAINGUERLOT : 28 125 parts numérotées de 15 001 à 30 000, de 60 001 à 65 625 et de 120 001 à 127 500,
- la société EMS Immobilier, dont le siège se situe à Saint-Samson-sur-rance et représenté par Monsieur Edouard Hainguerlot : 50 625 parts numérotées de 1 à 15 000, 65 626 à 71 250, et de 90 001 à 120 000

Acquéreurs :

EMS Immobilier SCI dont le siège sociale est à Sain-Samson-sur-Rance (22100) et représenté par son gérant Monsieur Edouard HAINGUERLOT se porte acquéreur de 84 374 parts :

- Madame Ines de WARREN domiciliée à Paris (75007) : cession de 28 124 parts numérotées 30 001 à 45 000 et 127 501 à 135 00 et de 144 376 à 149 999
- Madame Hedwige de VOGUE domiciliée à Boulogne Billancourt : cession de 28 125 parts numérotées de 45 001 à 60 000, de 71 251 à 75 000 et de 135 001 à 144 375,
- la société TICLEO, représenté par son gérant Monsieur Bertrand HAINGUERLOT : cession de 28 125 parts numérotées de 15 001 à 30 000, de 60 001 à 65 625 et de 120 001 à 127 500.

Monsieur Edouard HAINGUERLOT domicilié à Saint-Samson-sur-Rance (22100) se porte acquéreur d'une part :

- Madame Inès de WARREN domiciliée à Paris (75007) : cession de 1 part numérotée 150 000

Prix de vente : 600 000 €

Plans/Photos



Monsieur le Président propose de ne pas exercer le droit de préemption urbain pour cette vente.

Vu l'article L 211-1 et suivant du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée E 1924 d'une superficie totale de 6550 m² située à Melesse,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_011

Objet Développement économique
ZA la Troptière à Vignoc
vente des parcelles AB 178, 179 et 187 - SCI SECONDO

La société West Evenement est implantée à Vignoc, en continuité de la ZA de la Troptière et est spécialisée dans les métiers du son, de l'image et de la vidéo événementiels. Monsieur Christophe Brossault est gérant de la société.

Au vu du développement de la société, Monsieur Brossault a formulé une demande de réservation des lots 8 et 9 de la ZA de la Troptière afin d'y construire un bâtiment de 700m² destiné au stockage du matériel de la société et comprenant un quai de chargement/déchargement et 2 bureaux.

Les parcelles suivantes ont été réservées à Monsieur Brossault par décision du bureau communautaire en date du 27 octobre 2017 : AB 178, d'une superficie de 1 674m², AB 179 d'une superficie de 1 810m², et AB 187 d'une superficie de 15m², soit un total de 3 499m².

Le prix de vente est fixé à 27,50€HT/m², soit 96 222,50€HT pour la totalité des lots.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur. Le notaire désigné pour la rédaction de l'acte authentique est Maître Crossoir, SAINT GERMAIN SUR ILLE.

La SCI SECONDO a déposé une première demande de permis de construire en date du 1^{er} juin 2018, modifiée par la demande du 19 octobre 2018 (mauvaise identification des parcelles objet de la demande de permis). Cette demande a fait l'objet d'un arrêté de permis de construire en date du 23 octobre 2018.

Monsieur le Président propose de procéder à la vente des parcelles.

Vu les crédits inscrits au budget annexe "ZA La Troptière",

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE la cession des lots 8 et 9 situés dans la Zone d'Activités La Troptière à Vignoc (parcelles cadastrées AB 178, AB 179 et AB 187), pour une superficie de 3 499 m², au profit de l'entreprise SCI SECONDO représentée par Monsieur Christophe Brossault, gérant de la société West Evenement ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, pour son activité spécialisée dans les métiers du son, de l'image et de la vidéo événementiels,

FIXE le montant de la vente à 96 222,50€HT, soit 27,50€HT/m²,

INDIQUE que s'ajoutera au prix HT de la vente, le montant de la T.V.A. sur marge.

PRECISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur en sus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître CROSSOIR Emmanuelle, notaire à la ST GERMAIN SUR ILLE.

PRECISE que les recettes seront imputées sur le budget annexe "ZA la Troptière".

Objet Culture
Schéma départemental de lecture publique
Convention

Le projet de convention entre le Département et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans le cadre du Schéma Départemental de Lecture publique a été présenté lors de la réunion de travail du 6 novembre dernier, en présence du Département, des élus du Copil Culture, des bibliothécaires et des secrétaires de mairie.

L'objet de la convention est de définir la nature des conditions et les modalités de partenariat entre le département d'Ille-et-Vilaine et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de lecture publique du département et est rédigée en cohérence avec les objectifs formulés en matière de politique culturelle pour l'EPCI dans la convention sur le contrat départemental de territoire, notamment l'objectif 22 : « Conforter les équipements culturels et poursuivre la mise en réseau des médiathèques ».

Cette convention s'appuie sur le schéma de développement culturel pour définir les engagements de la communauté de communes. Les personnes présentes ont émis un avis favorable sur le projet de convention, seules quelques corrections ont été apportées. (Documents en annexe).

Synthèse des engagements de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, consistant à mener une démarche visant à :

- La mise en place d'une tarification commune et d'une carte unique à l'échelle du territoire, et refonte des règlements de prêt des équipements de lecture publique.
- La mise en réseau informatique des bibliothèques.
- La mise en place d'une charte du réseau organisant la coopération en son sein et précisant les modalités de fonctionnement communes sur l'ensemble des thématiques concernées (politique documentaire, animation, relations entre bénévoles et professionnels, formation, etc.).
- La mise en place d'un plan de formation intercommunal adapté aux besoins du territoire en vue d'améliorer la mutualisation et articulé avec l'offre de formation existante proposée par la Médiathèque départementale.
- L'articulation et l'extension des horaires d'ouverture.
- Mise en place d'une politique d'animation intercommunale annuelle recentrée et évolutive.
- La mise en place d'une politique documentaire concertée.
- La mise en place d'une navette intercommunale pour la circulation des documents.

Cette rencontre a permis d'amorcer un dialogue entre les communes, le département et la CCVIA. Les principaux questionnements concernent l'impact au niveau communal de la mise en réseau (moyens humains et coûts financiers). Le Département et les services de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné confirment que la mise en réseau aura un impact communal qui est à ce jour non quantifiable car le cadre opérationnel reste à préciser et que cet impact pourra être différent d'un établissement à un autre. Cependant, la mise en œuvre sera réalisée de manière concertée à chaque étape.

Lors de cet échange, il a été aussi souligné que les habitants étaient demandeurs d'une mise en réseau car elle représente un véritable bénéfice pour eux autant au niveau de l'accès aux collections que des services.

Il a été aussi rappelé que les engagements du Département ne seront effectifs qu'après signature de la convention et qu'ils ont un impact direct sur le fonctionnement des bibliothèques (accès au fonds documentaire départemental, réservations...).

La convention entrera en vigueur à la date de signature et se terminera le 31 décembre 2021.

Monsieur le Président propose de valider les termes de la convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et sollicite l'autorisation de signer ladite convention, ci-annexée.

La signature officielle, en présence d'élus du Département, aura lieu jeudi 14 mars à 18h30 à la médiathèque de Melesse.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1421-4 et L.1421-5,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.310-1 et L.330-1,

Vu le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de novembre 1994,

Vu la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de mai 2007,

Vu le schéma départemental de la lecture publique d'Ille-et-Vilaine, adopté par l'Assemblée départementale le 29 avril 2016,

Vu l'état des lieux de la lecture publique dressé par la médiathèque départementale sur le ressort de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention d'objectifs communs relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine,

PRECISE que cette convention prendra effet à la date de sa signature par les parties et jusqu'au 31 décembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

N° DEL_2019_012

Objet Habitat
 OPAH 2019-2022
 Validation de la convention

Le Bureau du 12 octobre 2018 a émis un avis favorable sur les objectifs pour la prochaine Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec des aides aux occupants et aux bailleurs pour les travaux de rénovation de l'habitat et une ingénierie de suivi-animation d'OPAH similaire à l'actuelle (communication, animation et premier contact en régie 0,50 etp + reste d'AMO externalisée) avec des améliorations sur l'accompagnement personnalisé et sur la méthodologie concertée avec la PLRH.

La rédaction de la convention d'OPAH 2019-2022 a été réalisée par la PLRH sur les résultats de l'étude-préopérationnelle et enrichie et corrigée avec les remarques de la DDTM et du Département préalables à l'avis de la DREAL.

Cette convention prendra effet le 01/03/2019 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 28/02/2021.

Annexe : Projet de convention au 17/12/2018.

Les objectifs globaux de l'OPAH sur 3 ans sont évalués à 230 logements minimum, répartis comme suit :

- 212 logements occupés par leur propriétaire ;
- 18 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés (dont 10 conventionnements sans travaux).

Objectifs globaux par année	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Logements de propriétaires occupants	66	70	76	212
• dont logements indignes ou très dégradés	2	3	5	10
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	51	53	56	160
• dont aide pour l'autonomie de la personne	13	14	15	42
Logements de propriétaires bailleurs	4	6	8	18
• dont logements indignes ou très dégradés	1	1	2	4
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	0	1	1	2
• dont aide pour l'autonomie de la personne	0	1	1	2
• dont sans travaux	3	3	4	10
Total de logements Habiter Mieux *	54	58	64	176
• dont PO	53	56	61	170
• dont PB	1	2	3	6
Total des logements PB par niveaux de loyers conventionnés *	4	6	8	18
• dont social avec travaux	0	2	2	4
• dont social sans travaux	2	3	3	8
• dont très social avec travaux	1	1	2	4
• dont très social sans travaux	1	0	1	2

(*) Ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception des lignes « total des logements Habiter mieux » et « Total des logements PB par niveaux de loyers conventionnés ».

Synthèse des enveloppes prévisionnelles :

Financements CCVIA	2019 (01.03.2019 au 31.12.2019)	2020	2021	2022 (01.01.2022 au 28.02.2022)	Total
AE prévisionnelles	100 080 €	120 850 €	127 470 €	22 830 €	371 230 €
dont aides aux travaux	55 080 €	66 850 €	73 470 €	13 830 €	209 230 €
dont ingénierie	45 000 €	54 000 €	54 000 €	9 000 €	162 000 €

Financements Anah	2019 (01.03.2019 au 31.12.2019)	2020	2021	2022 (01.01.2022 au 28.02.2022)	Total
AE prévisionnelles	508 890 €	633 036 €	710 922 €	121 914 €	1 974 762 €
dont aides aux travaux	411 390 €	513 036 €	582 222 €	99 114 €	1 605 762 €
dont primes Habiter Mieux	82 500 €	102 000 €	110 700 €	19 800 €	315 000 €

dont aides à l'ingénierie (part fixe)	15 000 €	18 000 €	18 000 €	3 000 €	54 000 €
---------------------------------------	----------	----------	----------	---------	-----------------

Financements Département 35	2019 (01.03.2019 au 31.12.2019)	2020	2021	2022 (01.01.2022 AU 28.02.2022)	Total
aides aux travaux	10 400 €	32 000 €	44 400 €	2 000 €	102 800 €

Ce projet de convention finalisée doit être validé en commission permanente du Conseil Départemental fin janvier 2019. Le calendrier prévisionnel pour le démarrage de cette OPAH vise un lancement en mars 2019.

Un prestataire externe pour le suivi-animation de l'OPAH devra être retenu après consultation.

Monsieur le Président propose de valider ce projet de convention OPAH 2019-2022 et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention OPAH 2019-2022 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, le département d'Ille-et-Vilaine et l'Agence Nationale de l'Habitat telle qu'annexée.

N° DEL_2019_013

Objet Système d'information géographique (SIG)
 SIG
 Convention de cofinancement des données orthophotographiques

Les orthophotographies sont des images aériennes de la surface terrestre. Elles sont utilisées pour divers usages dans nos administrations : étude d'impact, documents d'urbanisme, analyse du paysage, plans de prévention, communication, etc.

Le comité syndical de Mégalis Bretagne du 9 juillet 2018 a entériné le renouvellement du partenariat d'acquisition des orthophotographies et de mise à jour du modèle numérique de terrain dès 2019.

En Bretagne, deux campagnes de mise à jour des orthophotographies (2014 et 2017) ont été réalisées dans le cadre d'un partenariat entre l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), qui réalise les prises de vue aérienne départementales, et les collectivités bretonnes qui, réunies au sein de Mégalis Bretagne, et dans le cadre des pôles métiers animés par GéoBretagne, font réaliser par des prestataires privés les orthophotographies rectifiées.

Pour cette troisième campagne de mise à jour, plusieurs principes ont été actés :

- Un périmètre fonctionnel recentré autour de l'orthophotographie départementale à 20 cm, mise à jour tous les 3 ans, et l'abandon dans le cadre des acquisitions par Mégalis Bretagne des orthophotographies à 10 cm (qui ont été réalisées lors des campagnes précédentes pour des métropoles ou des agglomérations) ;
- Le renouvellement du partenariat avec l'IGN pour la prise de vue aérienne ;
- Un préfinancement sur la base de conventions entre Mégalis Bretagne et ses membres.

Le calendrier des prises de vue :

- 2019 : Morbihan
- 2020 : Ille-et-Vilaine

- 2021 : Côtes d'Armor et Finistère

Le montant total prévisionnel de la mise à jour des données et des droits associés est de 360 000€ HT. La contribution du Val d'Ille-Aubigné s'élève à 1.128€ HT (1.353,60€ TTC). Dans le cadre de la première campagne de mise à jour, le syndicat Megalis Bretagne a reçu du Val d'Ille-Aubigné un trop perçu de 258,30€ HT (309,96€ TTC). Il y a donc lieu de rembourser le Val d'Ille-Aubigné de ce montant en le déduisant de la contribution de la nouvelle convention.

Après cette déduction, le montant de la contribution du Val d'Ille-Aubigné s'élève à 869,70€ HT (1034€ TTC).

Cette contribution sera recouverte par Megalis Bretagne via l'émission de titres de recettes comme suit :

- 289,90 € HT versés sur l'exercice 2019 (347,88€ TTC)
- 289,90 € HT versés sur l'exercice 2020 (347,88€ TTC)
- 289,90 € HT versés sur l'exercice 2021 (347,88€ TTC)

Si le coût total du projet s'avère inférieur au coût total prévisionnel, Megalis Bretagne procédera au remboursement du trop-perçu sur la base d'un compte-rendu technique et financier.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention n°2018-025 de mise à disposition des données orthophotographiques et dérivées ainsi que la convention n°2018-034 de remboursement du trop-perçu.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la convention n°2018-025 de mise à disposition des données orthophotographies et dérivées,

VALIDE la convention n°2018-034 de remboursement de trop perçu,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces deux conventions.

Compte rendu des décisions prises par le président en vertu de ses délégations reçues du conseil communautaire

Compte -rendu des décisions prises par le président en vertu de ses délégations reçues du conseil communautaire

Marchés compris entre 1000 et 25000 € HT :

Date	Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Pôle
20/09/2018	Ikéa	Aménagement logement urgence St Germain	1 573,39 €	LOGEMENT URGENCE
26/09/2018	But	Aménagement logement urgence St Germain	1 369,85 €	LOGEMENT URGENCE
30/11/2018	SARL Houel Multiflammes	commande granulés bois chaudière MLG	1 375,00 €	MLG
10/09/2018	Smile	Forum de l'emploi (salles, déjeuner...)	3 908,00 €	PAE
15/10/2018	Comptoir du doc	Diffusion Mois du doc 2018	3 220,00 €	PEDD
19/11/2018	Air Breizh	Prestation pour l'analyse du PCAET / qualité de l'air	2 400,00 €	PEDD
07/02/2018	Taffy Couches	Couches pour les 4 EAJE	2 364,30 €	PETITE ENFANCE
12/02/2018	Orapi Argos	Produits d'hygiène pour les 4 EAJE	3 000,11 €	PETITE ENFANCE
20/03/2018	Laurent Mendiburu	Analyse de pratique PE	1 470,00 €	PETITE ENFANCE
25/04/2018	Récréaction	Structure de motricité bdr	6 688,62 €	PETITE ENFANCE
03/09/2018	Taffy Couches	Couches pour les 4 EAJE	1 380,28 €	PETITE ENFANCE
03/09/2018	Arifts	Intervenants journée péda	1 409,22 €	PETITE ENFANCE
01/10/2018	Savoirs plus Sadel	Fournitures pédagogiques	1 402,44 €	PETITE ENFANCE
01/10/2018	Wesco	Fournitures pédagogiques	2 044,26 €	PETITE ENFANCE
12/10/2018	Laurent Mendiburu	Analyse de pratique PE (10 interventions de 2 h)	2 299,00 €	PETITE ENFANCE
12/11/2018	La vie des parents	Analyse de pratique	1 800,00 €	PETITE ENFANCE
12/11/2018	La vie des parents	Analyse de pratique	1 800,00 €	PETITE ENFANCE
20/11/2018	Baldomero Isabelle	Ateliers motricité espaces jeux ripame	1 290,80 €	PETITE ENFANCE
01/10/2018	Kertrucks	Remplacement des pneumatiques	1 064,35 €	TECHNIQUE
19/10/2018	DEMECO	Déménagement pôle ressources	1 340,00 €	TECHNIQUE
15/11/2018	DELTA DORE	contrat maintenance GTB – Emergence	2 100,00 €	TECHNIQUE
22/11/2018	smido	Chauffage micro-crèche Méli-Malo	12 717,50 €	TECHNIQUE
04/12/2018	MFR Saint Grégoire	Formation bûcheronnage	1 300,00 €	TECHNIQUE
17/12/2018	Ouest Inside	Emergence – Fourniture et pose d'une cloison en OSB3 isolée en laine de verre	1 434,35 €	TECHNIQUE

Conclusion des conventions pour la location ou la mise à disposition des véhicules

Date	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Montant TTC	Service en charge
24/05/2017	Mairie de Langouët	Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'autopartage	0,00 €	PAU
31/08/2017	Mairie de St Germain sur Ille	Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'autopartage	0,00 €	PAU
01/01/2018	CCAS de Gahard	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
01/01/2018	CCAS de Saint Aubin d'Aubigné	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
01/01/2018	CCAS Vieux Vy sur Couesnon	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
01/01/2018	Mairie de St Aubin/maison des jeunes	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
01/01/2018	Mairie de Montreuil le Gast /maison des jeunes	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
01/01/2018	Collège Amand Brionne	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
16/01/2018	Association 35 des St Médard de France	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
16/03/2018	CKCF	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
09/04/2018	Association Vini Circus	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
01/06/2018	L'association Lillico	Convention de partenariat	0,00 €	PEDD
01/06/2018	Mairie de Langouët	Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'autopartage – Avenant 1	0,00 €	PAU
13/07/2018	SAFER Bretagne	Convention de Mise à Disposition foncier Melesse	0,00 €	PEDD
13/07/2018	Familles rurales du Pays d'Aubigné	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
27/07/2018	Mairie de Guipel	Convention de mise à disposition d'un véhicule pour l'autopartage	0,00 €	PAU
04/09/2018	SAFER Bretagne	Convention de Mise à Disposition foncier Vignoc	0,00 €	PEDD

Recrutements contractuels :

Nom de l'agent	Type d'acte	Motif	Période du CDD	Temps de travail	Fonction
Janvier 2018					
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 09/01/2018	Remplacement	9/01/2018 au 09/01/2018	6h	Aide éducatrice jeunes enfants
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 11/01/2018	Remplacement	11/01/2018 au 9/02/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
MORON Marine	CONTRAT du 19/01/2018	Renfort	22/01/2018 au 31/01/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
LE GAGNEUX Benoît	CONTRAT du 25/01/2018	Remplacement	26/01/18	7h30	Educateur de jeunes enfants
Février 2018					
DELOCHE Laure	CONTRAT du 01/02/2018	Renfort	01/02/2018 au 28/02/2018	temps complet	Educatrice de jeunes enfants
BERTIN Charlotte	CONTRAT du 05/02/2018	Renfort	06/02/2018 au 28/02/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 10/02/2018	Remplacement	11/01/2018 au 28/02/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
PINSON Philippe	CONTRAT du 15/02/2018	Remplacement	15/02/18	1h30	Chauffeur Minibus
MOREL Jocelyne	CONTRAT du 20/02/2018	Remplacement	20/02/2018 au 23/02/2018	8h	Agent entretien
Mars 2018					
VINGTANS Coleen	CONTRAT du 20/02/2018	Renfort	01/03/2018 au 11/03/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 20/02/2018	Remplacement	01/03/2018 au 21/03/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
LEROY Rozenn	CONTRA du 20/02/2018	Remplacement	08/03/2018 au 07/08/2018	20/35ème	Aide éducatrice jeunes enfants
DELOCHE Laure	CONTRAT du 26/02/2018	Renfort	01/03/2018 au 31/03/2018	30/35ème	Educatrice de jeunes enfants
BERTIN Charlotte	CONTRAT du 26/02/2018	Renfort	12/03/2018 au 31/03/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
YAZIDI Lilia	CONTRAT du 27/02/2019	Renfort	12/03/2018 au 11/09/2018	temps complet	Conseillère Emploi/Formation /PAE
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 19/03/2018	Remplacement	22/03/2018 au 25/07/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
MOUNIER Emmanuelle	CONTRAT du 21/03/2018	Saisonnier	26/03/2018 au 25/09/2018	30/35ème	Agent d'entretien
JAMET Camille	CONTRAT du 22/03/2019	Renfort	26/03/2018 au 30/06/2018	temps complet	Chargée de mission
GUENOT Karine	CONTRAT du 29/03/2018	Saisonnier	01/04/2018 au 30/06/2018	30/35ème	Agent d'accueil et d'entretien
Avril 2018					
RUAUX Flore	CONTRAT du 26/03/2018	Renfort	01/04/2018 au 30/06/2018	16/35ème	Agent d'entretien
DELOCHE Laure	CONTRAT du 27/03/2018	Renfort	01/04/2018 au 30/04/2018	30/35ème	Educatrice de jeunes enfants
GUENOT Karine	CONTRAT du 29/03/2018	Saisonnier	01/04/2018 au 30/06/2018	30/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
MOREL Jocelyne	CONTRAT du 03/04/2018	Renfort	03/04/2018 au 06/04/2018	8h	Agent entretien
GEFFROUAIIS Evelyne	CONTRAT du 04/04/2018	remplacement	03/04/2018 au 08/04/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
CHARBONNEL Amandine	CONTRAT du 20/04/2018	Saisonnier	21/04/2018 au 30/06/2018	8/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
BOUDIN Nicolas	CONTRAT du 20/04/2018	Saisonnier	21/04/2018 au 30/06/2018	15/35ème	Accueil camping...
BELLIER Nicolas	CONTRAT du 24/04/2018	Saisonnier	28/04/2018 au 30/06/2018	5/35ème	Animateur polyvalent
Mai 2018					
KREMBEL Elsa	CONTRAT du 23/04/2018	Renfort	01/05/2018 au 31/05/2018	20/35ème	Agent polyvalent à l'épicerie solidaire
GOUSSET Clara	CONTRAT du 23/04/2018	Renfort	08/05/2018 au 07/11/2018	temps complet	Assistante modification/révision des PLU
DELOCHE Laure	CONTRAT du 24/04/2018	Renfort	01/05/2018 au 30/06/2018	30/35ème	Educatrice de jeunes enfants
PINSON Philippe	CONTRAT du 14/05/2018	Remplacement	14/05/2018 au 16/05/2018	selon planning	Chauffeur Minibus
Juin 2018					
KREMBEL Elsa	CONTRAT du 29/05/2018	Renfort	01/06/2018 au 31/10/2018	24/35ème	Agent polyvalent à l'épicerie solidaire
LE DU Marjolaine	CONTRAT du 29/05/2018	Remplacement	11/06/2018 au 30/09/2018	temps complet	Chargée mission aménagement et urbanisme
PINSON Philippe	CONTRAT du 04/06/2018	Remplacement	Les 15, 21, 22 et 29/06/2018(soirs)	6h/151,67h	Chauffeur Minibus
KRIMED Baptiste	CONTRAT du 11/06/2019	Saisonnier	18/06/2018 au 30/06/2018	5/35 h	Moniteur kayak
MAHAMOUD Sououdati	CONTRAT DU 12/06/2018	Remplacement	Les 13 et 15/6/2018	15,50/151,67h	Aide éducatrice jeunes enfants

Juillet 2018					
BALLUAIS Clara	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	30/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
BELLIER Nicolas	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	temps complet	Animateur polyvalent
BOUDIN Nicolas	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	temps complet	Accueil camping...
CHARBONNEL Améline	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	30/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
EON Sabrina	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	07.07/2018 au 31/08/2018	temps complet	Animatrice BAFA
FORGET Emeline	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	25/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
GUENOT Karine	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	temps complet	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
KRIMED Baptiste	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	01.07/2018 au 31/08/2018	temps complet	Moniteur kayak
TRINQUART Kilian	CONTRAT du 21/06/2018	Saisonnier	07.07/2018 au 31/07/2018	temps complet	Animateur BAFA
DELOCHE Laure	CONTRAT du 27/06/2018	Renfort	01.07/2018 au 16/09/2018	temps complet	Educatrice de jeunes enfants
MAHAMOUD Sououdati	CONTRAT du 27/06/2018	Renfort	03.07/2018 au 05/08/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
OUIVIER Patricia	CONTRAT du 29/06/2018	Renfort	01.07/2018 au 31/07/2018	8/35ème	Agent d'entretien
GEFFROUAIS Evelyne	CONTRAT du 02/07/2018	Renfort	31.07/2018 au 05/08/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 02/07/2018	remplacement	26.07/2018 au 28/08/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
PINSON Philippe	CONTRAT du 02/07/2018	Saisonnier	02.07/2018 au 27/07/2018	temps non complet	Chauffeur Minibus
YAMEOGO Paligwinde Adeline	CONTRAT du 10/07/2018	remplacement	10.07/2018 au 22/07/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
Août 2018					
OUIVIER Patricia	CONTRAT du 20/07/2018	Renfort	01.08/2018 au 05/08/2018	8/35ème	Agent d'entretien
MAHAMOUD Sououdati	CONTRAT du 20/07/2018	Remplacement	27.08/2018 au 16/09/2018	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
DANIEL Erell	CONTRAT du 23/07/2018	Saisonnier	01.08/2018 au 31/08/2018	temps complet	Animateur
ROLLAND Noémie	CONTRAT du 20/08/2018	Remplacement	29.08/2018 au 26/02/2019	temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
OUIVIER Patricia	CONTRAT du 21/08/2018	Renfort	27.08/2018 au 30/11/2018	8/35ème	Agent d'entretien
Septembre 2018					
GUENOT Karine	CONTRAT du 07/08/2018	Saisonnier	01.09/2018 au 30/09/2018	30/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
BELLIER Nicolas	CONTRAT du 28/08/2018	Saisonnier	01.09/2018 au 30/09/2018	5/35ème	Animateur polyvalent
BOUDIN Nicolas	CONTRAT du 28/08/2018	Saisonnier	01.09/2018 au 30/09/2018	15/35ème	Accueil camping...
CHARBONNEL Améline	CONTRAT du 28/08/2018	Saisonnier	01.09/2018 au 30/09/2018	8/35ème	Agent polyvalent (accueil public, cafétéria, entretien...)
KRIMED Baptiste	CONTRAT du 28/08/2018	Saisonnier	01.09/2018 au 30/09/2018	5/35 h	Moniteur kayak
MOLINER Emmanuelle	CONTRAT du 28/08/2018	Renfort	26.09/2018 au 31/10/2018	30/35ème	Agent d'entretien
PINSON Philippe	CONTRAT du 07/09/2018	Remplacement	Les 14, 21, 24/09/2018 et 01/10/2018	9,5h/151,67h	Chauffeur Minibus
BAUDOIN Anthony	CONTRAT du 25/09/2018	Renfort	08/10/2018 au 07/04/2019	Temps complet	Assistant modification/révision des PLU

Octobre 2018					
BUIJ Yoann	CONTRAT du 01/10/2018	Renfort	15/10/2018 au 14/10/2019	Temps complet	Chargé de travaux
JENOUVRIER Carole	CONTRAT du 01/10/2018	Remplacement	02/10/2018 au 02/10/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
JENOUVRIER Carole	CONTRAT du 02/10/2018	Remplacement	03/10/2018 au 05/10/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
PINSON Philippe	CONTRAT du 02/10/2018	Remplacement	Les 5 et 16/10/2018	4h/151,67h	Chauffeur Minibus
JENOUVRIER Carole	CONTRAT du 08/10/2018	Remplacement	08/10/2018 au 10/10/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
GUIHARD Maëlysse	CONTRAT du 11/10/2018	Remplacement	11/10/2018 au 12/10/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
GUIHARD Maëlysse	CONTRAT du 16/10/2018	Remplacement	22/10/2018 au 11/11/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
JENOUVRIER Carole	CONTRAT du 18/10/2018	Remplacement	22/10/2018 au 04/11/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
BARON Aude	CONTRAT du 18/10/2018	Remplacement	22/10/2018 au 04/11/2018	Temps complet	Aide éducatrice jeunes enfants
BOURREE Maxime	CONTRAT du 18/10/2018	Remplacement	05/11/2018 au 04/05/2019	Temps complet	Animateur technique Breizh Bocage
Novembre 2018					
PINSON Philippe	CONTRAT du 08/11/2018	Remplacement	Du 19/11 au 21/12/2018	14,75h/151,67h	Chauffeur Minibus
LEVEQUE Audrey	CONTRAT du 20/11/2018	Remplacement	22/11/2018 au 30/11/2018	28h/35ème	Educatrice de jeunes enfants
GUY Stéphane	CONTRAT du 26/11/2018	Renfort	01/12/2018 AU 31/05/2019	Temps complet	Conducteur de travaux
OUIVIER Patricia	CONTRAT du 27/11/2018	Renfort	01/12/2018 au 28/02/2019	8/35ème	Agent d'entretien
LEVEQUE Audrey	CONTRAT du 30/11/2018	Remplacement	01/12/2018 au 07/12/2018	28h/35ème	Educatrice de jeunes enfants
CRESPIN Marie	CONTRAT du 29/11/2018	Remplacement	05/12/2018 au 31/12/2018	17h30/35ème	Conseiller PAE/Formation
Décembre 2018					
VOLAND Alain	CONTRAT du 18/12/2018	Renfort	01.01/2019 au 30/06/2019	Temps complet	Agent de maintenance du patrimoine
CRESPIN Marie	CONTRAT du 19/12/2018	Remplacement	01.01/2019 au 31/01/2019	17h30/35ème	Conseiller PAE/Formation